



MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



JUIN 2020

# Campagne de labellisation ÉcoQuartier 2020

Guide de l'expertise

[ecoquartiers.logement.gouv.fr](https://ecoquartiers.logement.gouv.fr)



[@ecoquartiers](https://twitter.com/ecoquartiers)

**03**

## **Préambule**

**04**

## **Objectifs et principes de l'expertise**

- 1. Les objectifs de l'expertise**
- 2. Principes communs**
  - 2.1 Expertiser une opération d'aménagement en lien avec son contexte**
  - 2.2 Identifier les points forts et les points de vigilance**
  - 2.3 Identifier les pistes d'amélioration**

**07**

## **L'organisation de l'expertise**

- 1. Comment devenir expert ?**
- 2. L'équipe d'expertise**
- 3. Déroulé de l'expertise**
- 4. Visite de terrain**
- 5. Rendu et présentation**

**12**

## **Enseignements tirés des projets étape 3**

- 1. Démarche et processus**
- 2. Cadre de vie et usages**
- 3. Développement territorial**
- 4. Environnement et climat**

**27**

## **Enseignements tirés des projets étape 4**

- 1. Évaluation des objectifs prioritaires**
- 2. Écouter le retour des habitants et répondre aux attentes exprimées**
- 3. Écouter le retour des gestionnaires et mettre en œuvre des actions d'amélioration**
- 4. Effet levier de l'Écoquartier sur le territoire et les projets d'aménagement**

**30**

## **L'expertise sur la plateforme ÉcoQuartier**

- 1. La création d'un compte « expert »**
- 2. La candidature des experts**
- 3. L'accès au dossier du porteur de projet**
- 4. Le module d'expertise**

# Préambule

La campagne de labellisation ÉcoQuartier 2020 est maintenant ouverte. Ce guide, à destination des experts, précise les modalités de l'expertise des projets candidats au label.

Chaque année, le processus de labellisation ÉcoQuartier repose sur le travail d'un réseau de plus de 70 experts qui acceptent d'analyser les projets candidats à la fois sur dossier et sur site.

Devenir expert ÉcoQuartier, c'est valoriser son savoir-faire et son expertise dans le domaine de l'aménagement, tout en participant à une démarche ambitieuse qui récompense des projets exemplaires en matière de développement durable. Participer à une campagne de labellisation ÉcoQuartier est un moyen d'intégrer un réseau d'acteurs professionnels de l'aménagement durable des territoires.

Le guide de mise en œuvre de la labellisation 2020 présente l'organisation, les étapes et les livrables de l'expertise. Le présent guide vient préciser les objectifs et les principes communs à toute expertise. Il vise par ailleurs à partager les enseignements des précédentes campagnes de labellisation.

Les experts participant à leur première campagne de labellisation ou les experts plus expérimentés pourront par ailleurs consulter le guide de labellisation 2020. Il décrit l'organisation de la campagne de labellisation.

Ce guide a été réalisé par l'équipe du Bureau AD4 – Bureau de l'Aménagement opérationnel durable (DGALN), pilote de la démarche ÉcoQuartier :

Fabien AURIAT, Hélène BECQUEMBOIS, Céline GUICHARD, Anne-Charlotte JACOB, François KELLERHALS-OSSO, Charline NENNIG, Émilie LEPOIVRE, Élise MARION, Florence MOTTES, Milena RELIER.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec le bureau AD4, via le formulaire de contact de la plateforme ÉcoQuartier :

[www.ecoquartiers.logement.gouv.fr](http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr)

# Objectifs et principes de l'expertise

Les experts ont pour mission de présenter une évaluation des projets aux membres de la commission régionale. C'est une instance partenariale qui rassemble, à l'initiative de l'État, les acteurs des villes et territoires durables au niveau local.

## Les objectifs de l'expertise

Deux experts sont nommés par projet. Un des deux experts coordonne l'expertise. A ce titre, il est notamment chargé de restituer les analyses et les conclusions des deux experts devant la commission régionale.

Les experts apportent leur éclairage et leur analyse des projets pour aider les membres de la commission régionale dans leur prise de décision.

Le label ÉcoQuartier contribue tout autant à l'amélioration continue du projet qu'à le faire connaître localement et nationalement.

Pour les candidatures à l'étape 2 et à l'étape 3, l'expertise ÉcoQuartier a pour objectif de produire un avis argumenté sur la pertinence des réponses apportées aux engagements du référentiel ÉcoQuartier. Cet avis est élaboré à partir du dossier de candidature, des échanges avec les porteurs de projet et de la visite sur site.

Le dossier de candidature a intégré cette année la [nouvelle version du référentiel ÉcoQuartier](#).

À l'étape 2, la candidature au label ÉcoQuartier permet de vérifier que le porteur de projet a conçu un projet qui répondra aux 20 engagements du référentiel ÉcoQuartier.

À l'étape 3, l'objectif est de confirmer que la réalisation s'inscrit bien dans le respect des engagements pris.

L'étape 4 est une démarche intervenant après la labellisation à l'étape 3 et après au moins 3 ans de vie de quartier. Elle vient attester que le porteur de projet et ses partenaires ont suivi et accompagné la tenue des engagements dans le temps. Ils ont mis en œuvre une démarche d'évaluation et d'amélioration continue du projet.

À chaque étape de labellisation, les experts identifient les points forts et proposent des pistes d'amélioration, qui ont vocation à être proposées au porteur de projet à l'issue de la campagne de labellisation.

L'expert coordonnateur présente une synthèse des deux expertises devant la commission régionale en présence du porteur de projet. Les éléments d'éclairage apportés par l'expertise sont essentiels pour que la commission régionale puisse échanger avec le porteur de projet, apprécier le projet sur chaque dimension à l'étape 2

et 3, ou sur chaque axe d'auto-évaluation à l'étape 4, et proposer une décision à la commission nationale.

Les regards et analyses croisés provenant des experts et des membres de la commission régionale constituent une richesse tant pour le porteur de projet que pour les acteurs impliqués dans la démarche ÉcoQuartier.

## Principes communs

### Expertiser une opération d'aménagement en lien avec son contexte

Le label ÉcoQuartier vise à encourager les projets d'aménagement durable adaptés à un contexte local et s'inscrivant dans une stratégie de territoire plus large portée par la collectivité.

Pour prendre connaissance de ce contexte, votre première source d'informations est la note de contexte territorial rédigée par le correspondant Ville Durable du département et mise en ligne sur la plateforme ÉcoQuartier à l'issue de la période de candidature. Elle vous donne les principaux éléments de contexte à connaître sur les problématiques d'aménagement durable du territoire et les enjeux locaux liés à la politique du logement, des déplacements, du développement territorial, ou encore de la protection de l'environnement.

Après la lecture de cette note, il vous est recommandé de prendre un temps d'échange avec le correspondant Ville Durable du département pour appréhender le projet, son historique, les principaux enjeux ou encore sa gouvernance. Cet échange vous permet de préparer les échanges avec les porteurs de projet lors de la visite de terrain.

Aux étapes 2 et 3 de labellisation, les experts ont pour mission de déterminer si l'opération apporte des réponses contextualisées aux 20 engagements du référentiel ÉcoQuartier et si elles peuvent être considérées comme des pratiques exemplaires à l'échelle locale. Il n'est pas exigé pour obtenir le label que la réponse apportée soit innovante au niveau national ou atteigne un niveau d'excellence.

Si l'un des engagements n'est pas respecté, l'expert cherchera à comprendre les contraintes qui s'appliquent au projet et au territoire.

Le contexte urbain ou rural du projet peut ainsi expliquer par exemple une prise en compte différenciée de la densité, de la place de la voiture et du traitement de la mixité fonctionnelle. Les moyens techniques, humains et financiers à disposition du porteur de projet sont également à intégrer à l'expertise pour adapter l'analyse et les recommandations.

Lorsque le projet candidat n'a pas répondu à un engagement sur le périmètre de l'opération, il est important d'étendre l'analyse à son environnement et à son contexte immédiat.

Concernant les objectifs de mixité sociale ou fonctionnelle par exemple, la présence de logements sociaux ou de commerces à proximité peut expliquer que le projet n'en intègre pas sur son périmètre opérationnel. Le projet d'aménagement peut alors très bien répondre aux besoins du territoire (engagement 1) dans une logique de rééquilibrage de l'offre de logements et de services.

Dans la fiche opération du dossier de candidature, les porteurs de projet peuvent désormais indiquer un périmètre opérationnel et un périmètre élargi de réflexion.

Le périmètre à prendre compte dans la candidature ÉcoQuartier fait partie des questions les plus fréquentes. Vous pourrez consulter la [FAQ de la plateforme ÉcoQuartier](#).

### **Identifier les points forts du projet candidat**

L'expert recherche en premier lieu les points forts du projet par dimension et par engagement. Ce regard positif porté sur les projets fait partie de la démarche bienveillante qui est au cœur de la labellisation ÉcoQuartier.

Dans la synthèse d'expertise présentée en commission régionale, il est aussi demandé de dégager les qualités principales du projet (environ 3 ou 4 idées fortes) qui seront particulièrement valorisées dans la démarche ÉcoQuartier que ce soit par la plateforme ÉcoQuartier, par le recueil de projets labellisés ou par la remise des labels en fin d'année. Ces aspects exemplaires du projet constituent souvent les raisons pour lesquelles ils seront cités en exemple et mis en visibilité.

Les experts peuvent contribuer à mettre en valeur les projets par les photographies réalisées lors de la visite sur site. Les images constituent un des points clés de la valorisation du projet et contribuent à souligner ses points forts. Par les angles de vue et les sujets retenus, les photographies donnent un aperçu du site existant lors de la labellisation à l'étape 2 et contribuent à comprendre les réponses apportées aux engagements ÉcoQuartier lors de la labellisation à l'étape 3.

L'expert peut également voir avec le porteur de projet si des reportages photographiques ont été réalisés sur le projet. Les photographies sont à déposer dans le module d'expertise de la plateforme en précisant leur auteur et les droits d'utilisation.

### **Identifier des pistes d'amélioration**

L'expert apporte un nouveau regard sur le projet et contribue à son évaluation en proposant des pistes d'amélioration. L'expert est ainsi invité à indiquer ce qui lui semble insuffisamment ou non traité pour chaque engagement. Les experts formulent des recommandations à destination des porteurs de projet. La commission régionale et la commission nationale reprendront les conclusions de l'expertise pour formuler les recommandations finales. Ces recommandations portent sur le projet, mais également sur la rédaction du dossier de labellisation qui peut parfois porter préjudice à la candidature.

# L'organisation de l'expertise

## Comment devenir expert ÉcoQuartier ?

Vous êtes un professionnel généraliste de l'aménagement durable et de l'urbanisme ou un professionnel spécialiste ouvert aux autres thématiques de ce domaine.

Vous êtes amenés dans vos missions à porter un projet d'ÉcoQuartier ou à en accompagner.

Ou encore, vous faites partie d'une collectivité ou d'une structure d'aménagement qui porte un projet d'ÉcoQuartier labellisé étape 3 ou 4.

Vous maîtrisez la démarche ÉcoQuartier, vous pouvez être expert coordonnateur.

Au contraire, vous en connaissez seulement les grands principes, vous pouvez être appelés en tant que deuxième expert et ainsi, formez un binôme avec un expert expérimenté.

Vous vous portez candidat d'ici le 31 août 2020 sur la plateforme ÉcoQuartier :

[www.ecoquartiers.logement.gouv.fr](http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr)

Si vous ne faites pas déjà partie du réseau d'experts ÉcoQuartier, vous fournissez en ligne un CV détaillé, comprenant au minimum les informations suivantes : nom, prénom, fonctions actuelles, structure, spécialité (formation initiale, domaine d'expertise, expérience professionnelle), poste(s) occupé(s) dans les 5 dernières années, adresse électronique et numéro de téléphone.

Si votre candidature est retenue, vous recevez un message de confirmation entre le 15 et le 30 septembre 2020 adressé par le correspondant Ville Durable de la région du projet. Vous recevrez peu de temps après une notification de la plateforme ÉcoQuartier pour accéder au dossier de candidature.

Au moment de vous porter candidat comme expert, vous acceptez les principes de la charte déontologique en ligne valant engagement à mener votre travail à son terme selon les principes de la démarche ÉcoQuartier et à participer à la visite sur site (obligatoire pour les 2 experts) et à la commission régionale (obligatoire seulement pour l'expert coordonnateur).

Une attention particulière sera portée lors de l'affectation des experts pour éviter tout risque de conflit d'intérêt.

En tant que de besoin, le correspondant Ville Durable de la région peut indemniser les experts de leurs frais de transport lorsqu'ils interviennent sur leur région pour la visite de terrain et pour la commission régionale. Ces crédits sont délégués par la DGALN et sont à utiliser uniquement pour les experts qui ne sont pas issus d'un service de l'État ou de l'un de ses opérateurs.

Les experts issus de services de l'État ou de l'un de ses opérateurs vérifient que les frais de déplacement sont bien pris en charge par leur service avant de s'engager dans une mission d'expertise.

Les architectes et paysagistes conseil de l'État en département peuvent également intervenir en tant qu'expert sur un projet dans un département différent de leur département de travail. Dans ce cas, ce travail est rémunéré dans le cadre des vacances de leur département de rattachement, et leurs frais de déplacement sont également pris en charge dans ce cadre.

## L'équipe d'expertise

Vous faites partie d'une équipe de deux experts, qui sont issus des organismes suivants (liste non exhaustive) :

- o Correspondant ville durable ou personne compétente d'une DDT(M)/UD d'un autre département que celui du projet ;
- o Correspondant ville durable ou personne compétente d'une DREAL/DEAL/DRIEA d'une autre région que celle du projet ;
- o Agent de l'administration centrale des ministères (DGALN, CGDD...) ;
- o Agent d'autres services de l'État que ceux cités précédemment ;
- o CEREMA ;
- o Agence d'urbanisme d'un autre territoire que celui du projet ;
- o CAUE d'un autre département que celui du projet ;
- o Parc Naturel Régional d'un autre territoire que celui du projet ;
- o Architecte ou paysagiste conseil (ACE/PCE) d'une DDT(M)/UD autre que celle du projet ;
- o Collectivité déjà labellisée ÉcoQuartier - étape 3 ou étape 4 (élu, technicien...)
- o Aménageur public ou privé déjà labellisé ÉcoQuartier - étape 3 ou étape 4 ;
- o Association reconnue dans le domaine de l'aménagement ;
- o Conseil régional d'une autre région que celle du projet ;
- o Conseil départemental d'un autre département que celui du projet ;
- o Établissement public foncier (EPF) ;
- o ADEME (nationale ou direction régionale, de préférence d'une autre région) ;
- o Universitaire ;
- o Bureau d'études ;
- o Agent retraité de l'administration.

Un expert coordonnateur est désigné parmi chaque binôme.

Concernant les opérations candidates en Outre-mer, une organisation spécifique de l'expertise est proposée pour s'adapter au mieux au contexte et aux ressources mobilisables.

Le Bureau AD4 de la DGALN constitue les équipes d'experts pour chacune des opérations avant le 1er juin.

Les binômes sont constitués chaque année en fonction des projets candidats et des profils des experts (prise en compte de la situation géographique, du domaine d'expertise et du niveau de maîtrise de la démarche ÉcoQuartier).

Par ailleurs, en cas de nomination d'un expert sur un dossier qu'il aurait suivi ou instruit dans le cadre de ses fonctions, ce dernier doit en avertir la DREAL / DEAL / DRIEA et le Bureau AD4 via le formulaire de contact de la plateforme :

<http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/contact/>

## Déroulé de l'expertise

Une fois que vous êtes informés du projet à expertiser, le correspondant Ville Durable DREAL / DRIEA / DEAL vous invitera à une journée de séminaire regroupant tous les experts identifiés sur les projets candidats de sa région.

Une expertise ÉcoQuartier comprend plusieurs étapes.

Tout d'abord, vous analysez le dossier de candidature que le porteur de projet a déposé sur la plateforme ÉcoQuartier.

Par la suite, la visite est organisée par le correspondant Ville Durable de la DDT(M) / UD / DEAL qui a rédigé la note de contexte territorial pour le projet.

Vous effectuez la visite de terrain en présence du porteur de projet, de la DDT(M)/UD et/ou de la DREAL/DEAL/DRIEA.

Chaque membre de votre binôme rédige une expertise personnelle sur l'ensemble du projet. Vous partagez votre expertise avec l'autre membre de votre binôme, puis celui de vous deux qui est expert coordonnateur sera chargé de la rédaction d'une synthèse des deux expertises. Ce document permettra à la commission régionale de disposer de clés de lecture de l'opération.

Le temps dédié à l'expertise si vous êtes expert coordonnateur est estimé à au moins 4 jours :

- o 1 jour d'analyse du dossier de candidature
- o ½ journée de visite de terrain
- o 1 jour de rédaction de l'expertise personnelle
- o 1 jour de rédaction de la synthèse de la double expertise
- o ½ journée en commission régionale

Le temps dédié à l'expertise si vous êtes le deuxième expert est estimé à au moins 2,5 jours :

- o 1 jour d'analyse du dossier de candidature
- o ½ journée de visite de terrain
- o 1 jour de rédaction de l'expertise personnelle

## Visite de terrain

La visite est organisée par le correspondant Ville Durable de la DDT(M) / UD / DEAL ou par le correspondant Ville Durable de la DREAL / DRIEA dans les départements qui n'ont pas de correspondant Ville Durable.

En amont de la visite, les experts ont pris connaissance du contexte de l'opération auprès du correspondant Ville Durable de la DDT(M)/UD. Ce dernier pourra donner toute information utile à l'expert sur l'historique du projet, le territoire dans lequel il s'insère et les objectifs auxquels il répond.

La visite confirmera également l'état d'avancement de l'opération.

La visite a pour objectif de :

- se faire expliciter par la collectivité et l'aménageur la démarche entreprise (narration du projet in situ) ;
- approfondir la question de l'usage et de l'appropriation par les habitants ;
- obtenir des réponses aux questions que soulève l'étude du dossier.

## **Rendu et présentation de l'expertise**

### **L'expertise personnelle**

L'expertise de chaque expert consiste à évaluer, à partir des éléments du dossier de candidature, la pertinence des réponses apportées par le porteur de projet aux questions relatives aux 20 engagements du référentiel ÉcoQuartier.

Les experts ne notent pas les projets, mais fournissent une analyse et des clés de lecture pour les membres de la commission régionale.

→ **Le rapport d'expertise personnelle est à rédiger en ligne sur la plateforme ÉcoQuartier par chacun des deux experts.**

### **La synthèse de l'expertise**

Sur la base de la note de contexte territorial de la DDT(M) / DEAL / UDEA, des deux expertises personnelles et de la visite de terrain, l'expert coordonnateur sera chargé d'élaborer la synthèse de l'expertise.

Pour ce faire, l'expert coordonnateur procédera à une harmonisation des expertises et proposera à l'autre expert une synthèse qui devra, idéalement, faire l'objet d'un consensus. En cas de désaccord entre experts, la synthèse devra faire apparaître les points de litige.

Le rapport de synthèse de la double expertise est saisi sur la plateforme. Il comprend :

- o la présentation de l'opération
- o des éléments financiers
- o des éléments graphiques obligatoires (plan de situation, plan masse, photos)
- o une évaluation du projet dimension par dimension (points forts de l'opération, points d'amélioration possibles)
- o l'identification, dimension par dimension, des pratiques exemplaires ou innovantes
- o des recommandations et exemples inspirants à adresser au porteur de projet.

Votre synthèse d'expertise sera remise au porteur de projet à l'issue du processus de labellisation.

Elle doit être rédigée avec soin et argumentée avec rigueur.

→ **Le rapport de synthèse de la double expertise est à rédiger en ligne sur la plateforme ÉcoQuartier avant le 30 novembre 2020.**

## **Présentation en commission régionale**

En tant qu'expert coordonnateur, vous préparez également avant le 30 septembre 2020 le diaporama que vous présentez en commission régionale au mois de décembre.

→ Le modèle de diaporama de la synthèse de double expertise est disponible en téléchargement sur la plateforme ÉcoQuartier.

# Enseignements tirés des projet étape 3

Cette partie présente les enseignements tirés des opérations labellisées. Ils permettent d'avoir une vision d'ensemble sur la mise en œuvre opérationnelle du référentiel ÉcoQuartier. Cette synthèse est réalisée sur la base d'un travail de capitalisation conduit annuellement par le CEREMA jusqu'en 2018 pour la DGALN.

## Démarche et processus

Plus de la moitié des projets présente un haut niveau d'exemplarité sur cette dimension. Le portage politique du projet est un facteur clé de réussite pour la conduite du projet et l'association de l'ensemble des parties prenantes.

### **Engagement 1 : réaliser les projets répondant aux besoins de tous en s'appuyant sur les ressources et contraintes du territoire**

#### Enseignement :

Sur une majorité des projets d'ÉcoQuartier, la phase de diagnostic stratégique est menée avec précision et pertinence à différentes échelles qui dépassent bien souvent la seule échelle du projet. Des problématiques spécifiques du territoire, liées aux enjeux de mixité sociale, à la préservation de l'environnement, à la prévention des risques ou à la mise en valeur des paysages, sont parfois approfondies.

La programmation des ÉcoQuartiers prévoit une part de logements sociaux plus élevée que la moyenne sauf dans de rares exceptions où l'offre est suffisante à proximité immédiate. Elle peut par ailleurs intégrer des commerces et des locaux d'activités en réponse à une étude des besoins là encore menée à une échelle plus large.

#### Point de vigilance :

Une approche insuffisamment approfondie des enjeux peut conduire à une inadéquation du projet avec les besoins du territoire, et ainsi se traduire par une difficile commercialisation des programmes de logements, de commerces ou d'activités. La conduite de projet peut être perturbée ou ralentie si des modifications de la programmation interviennent tardivement. Ce point de vigilance est à mettre en relation avec l'engagement 3, permettant par exemple d'assurer la faisabilité du projet au regard du marché local à l'échelle du bassin de vie.

## **Engagement 2 : formaliser et mettre en œuvre un processus de pilotage et une gouvernance élargie**

### **Enseignement :**

Les projets d'ÉcoQuartiers, à de rares exceptions, sont fortement portés politiquement. Les principaux intervenants en charge du projet participent à des instances de pilotage dédiées (par exemple, comité de pilotage et comité technique).

La concertation est toujours présente sur les projets. En revanche, son niveau de mise en œuvre est très variable.

### **Points de vigilance :**

Le périmètre de concertation peut être restreint à quelques éléments du projet (un équipement public ou un espace public).

Les démarches participatives gagneraient à être professionnalisées et à être intégrées à toutes les étapes du projet.

La question de l'appropriation du quartier par les habitants et les usagers pourrait être plus prise en compte dans le projet.

## **Engagement 3 : intégrer la dimension financière tout au long du projet**

### **Enseignement :**

C'est l'un des engagements qui présente dans l'ensemble le plus de marges de progression.

### **Points de vigilance :**

La notion de faisabilité financière est restreinte au plan de financement de l'aménagement. Les bilans financiers (dépenses, recettes, participations, subventions...) des opérations d'aménagement sont très partiellement communiqués. Les choix de conception liés aux capacités d'investissement ou de gestion du porteur de projet sont rarement mis en avant.

L'analyse en coût global reste encore peu connue par les porteurs de projet. Elle est très peu utilisée pour étudier l'intérêt économique de solutions plus durables, qui peuvent pour certaines présenter un surcoût à l'investissement, mais s'avérer payantes sur la durée en limitant les dépenses de fonctionnement (gestion courante et maintenance) et en améliorant le cadre de vie.

## **Engagement 4 : prendre en compte les pratiques des usagers et les contraintes des gestionnaires tout au long du projet**

### **Enseignement :**

La prise en compte des usages est bien intégrée en phase de conception dans un contexte de renouvellement urbain, de par la présence sur place d'habitants. L'accompagnement des habitants à leur arrivée sur le quartier commence à émerger : animateur développement durable, gardien, agence locale. La fourniture de livrets d'accueil dans les logements est désormais très répandue.

### **Point de vigilance :**

Les projets ANRU sont parmi les seuls à apporter des réponses à cet engagement, par la mise en place de dispositifs de gestion urbaine de proximité. Des projets d'ÉcoQuartier

ont été l'occasion d'impliquer les services de gestion de la collectivité (espaces verts et espaces publics par exemple) dès la phase de conception.

### **Engagement 5 : mettre en œuvre des démarches d'évaluation et d'amélioration continue**

#### **Enseignement :**

Un faible nombre de porteurs de projet a formalisé une démarche d'évaluation. Quelques collectivités ont commencé à se doter d'un référentiel d'évaluation et d'amélioration continue de leurs opérations d'aménagement. Dans les projets les plus avancés sur cette question, les résultats de l'évaluation (notamment du respect des prescriptions environnementales ou des clauses d'insertion) peuvent être liés à un mécanisme de séquestre financier. Les projets ANRU intègrent dans leur fonctionnement courant des revues de projets et une évaluation en fin d'opération qui dresse le bilan.

Cependant, les réponses à cet engagement présentent très souvent des marges d'amélioration importantes.

#### **Point de vigilance :**

La notion d'évaluation n'est pas toujours comprise. Elle ne nécessite pas forcément de faire appel à des bureaux d'étude spécialisés. La certification de la démarche ou de l'opération d'aménagement ne sont pas non plus indispensables pour répondre à cet engagement. Des démarches d'auto-évaluation et d'amélioration continue peuvent être engagées progressivement sur l'ensemble ou une partie des objectifs de l'ÉcoQuartier, en tenant compte des ressources humaines et des capacités financières du porteur de projet et de ses partenaires. Pour appuyer ces démarches naissantes, le ministère a mis en place un référentiel d'évaluation (tome 1 et tome 2 en téléchargement sur [www.ecoquartiers.logement.gouv.fr](http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr)) avec des collectivités pionnières. Des séminaires sont organisés annuellement pour les porteurs de projet qui souhaiteraient utiliser ce référentiel.

## Cadre de vie et usages

### Engagement 6 : Travailler en priorité sur la ville existante et proposer une densité adaptée pour lutter contre l'étalement urbain

#### Enseignement :

La lutte contre l'étalement urbain est un objectif qui est maintenant mis en avant par tous les projets candidats au label. Les stratégies foncières sont variées et adaptées au projet. Les projets de renouvellement urbain sont très largement majoritaires (75 % des ÉcoQuartiers labellisés).

Les ÉcoQuartiers présentent des densités souvent plus importantes que dans le tissu bâti avoisinant. Cette densité est souvent bien perçue dans la mesure où la densité est progressive, des services et des activités sont proposées, le végétal a une place plus importante dans l'espace public et des points de vue sur le paysage sont prévus. Dans de rares situations, comme lors de la restructuration de cœur d'îlots en centre ancien, des mesures pour dédensifier des parcelles ont constitué des réponses adaptées aux enjeux (valorisation d'un patrimoine, évolution des usages, enjeux environnementaux...).

#### Point de vigilance :

L'optimisation de l'espace est relativement peu mobilisée, mis à part dans des territoires ruraux où une réflexion est produite sur la forme des parcelles (souvent allongées en l'occurrence pour l'insertion des jardins privatifs) ou sur les projets de rénovation urbaine (ANRU) quand une recomposition foncière est réalisée pour marquer la limite entre espaces publics et privés (résidentialisation).

### Engagement 7 : Mettre en œuvre les conditions du vivre ensemble et de la solidarité

#### Enseignement :

Il est recherché une offre diversifiée de logements à l'échelle de l'ÉcoQuartier en taille, en statut (habitat social ou privé) et en formes urbaines. Il est porté une attention particulière à ce que l'habitat social n'ait pas une architecture marquée ou spécifique qui pourrait concourir à le stigmatiser. L'encadrement des prix de sortie des logements en accession est un objectif de plus en plus mis en œuvre, notamment pour ne pas exclure les jeunes familles primo-accédantes.

L'intimité est traitée par le biais de l'orientation des bâtiments et le recours à la végétation pour faciliter l'usage d'espaces privatifs en extérieur (balcons, terrasses, jardin). La qualité du vivre-ensemble est abordée au travers de la conception et de l'usage des espaces extérieurs ou des équipements publics. L'approche par les lieux partagés et mutualisés (tiers lieux) ou les opérations d'habitat participatif sont plus rares mais émergent.

Les porteurs de projet répondent aux enjeux de solidarité par la diversification des types de résidences (étudiantes, personnes âgées, intergénérationnelles) et par une conception de l'aménagement favorable en particulier aux personnes à mobilité réduite.

#### Points de vigilance :

La réflexion sur l'appropriation du logement par ses habitants et en particulier la préservation de l'intimité est peu approfondie.

Le projet social (valeurs partagées, projets communs, initiatives citoyennes) auquel le programme répond, est souvent peu explicité. Cela se traduit par une réflexion souvent peu développée sur les espaces partagés, les équipements mutualisés, les espaces de services collectifs et de vie associative, qui serviront en particulier à accueillir de nouvelles pratiques collectives de solidarité ou de transition écologique.

### **Engagement 8 : assurer un cadre de vie sûr et sain**

#### **Enseignement :**

Les réponses à cet engagement sont très souvent pertinentes sans pour autant présenter de différences notables avec ce qui est demandé réglementairement. Les principaux objectifs dans ce domaine sont la diminution des nuisances acoustiques, la qualité de l'air, la dépollution des sols (le cas échéant), les chantiers à faible impact environnemental et plus rarement, la limitation des ondes électromagnétiques.

La sûreté sur l'espace public est abordée de manière globale en travaillant sur la qualité des espaces publics et pas seulement sur des dispositifs techniques.

Les solutions apportées en réponse à cet engagement répondent souvent à d'autres engagements du référentiel : recours limité à la voiture pour diminuer les nuisances acoustiques et améliorer la qualité de l'air (engagements 13 et 14 – circuits courts et mobilité douce), végétalisation pour limiter l'effet d'îlot de chaleur, tout en évitant le recours à des espèces allergisantes (engagements 18 et 20 – adaptation au changement climatique, qualité paysagère et biodiversité), bâtiments à haute performance environnementale pour améliorer le confort thermique de l'habitat (engagement 18 – changement climatique).

#### **Point de vigilance :**

La lutte contre les nuisances acoustiques et la dépollution des sols font l'objet de peu d'innovation.

Les chartes de chantier pourraient davantage prendre en compte les nuisances de chantier pour les premiers habitants.

La qualité de l'air extérieur et intérieur pourrait être encore mieux prise en compte par une surveillance réalisée à partir de mesures, par l'utilisation de matériaux de construction peu émissifs, par une sensibilisation des habitants et des usagers (produits ménagers, ouverture quotidienne des fenêtres), ainsi qu'un meilleur contrôle des systèmes de ventilation des bâtiments.

### **Engagement 9 : Mettre en œuvre une qualité urbaine, paysagère et architecturale**

#### **Enseignement :**

L'insertion urbaine et paysagère des ÉcoQuartiers est très souvent un objectif majeur du projet, en particulier dans les projets de reconversion de friches. Cela s'opère par exemple en prolongeant des rues de la ville existante, en assurant une continuité entre les gabarits du bâti existant et des nouvelles constructions ou en créant des ouvertures sur le paysage proche et lointain...

La composition urbaine est très souvent hiérarchisée pour une plus grande lisibilité des voiries (axe structurant, voies secondaires, mail pour les modes doux, cheminements

piétons) et des espaces publics (parcs, places, placettes, cœurs d'îlots). La qualité de vie recherchée dans les ÉcoQuartiers se traduit par des espaces publics souvent plus généreux qu'ailleurs, végétalisés et accueillant de multiples usages (promenades, jeux d'enfants, squares,...). Les éléments patrimoniaux (édifices, plantations, rues) sont mis en valeur. Les projets de renouvellement urbain (ANRU) quant à eux ont très souvent pour priorité le renouvellement d'image, ce qui peut passer par une recomposition de la trame urbaine.

La qualité architecturale s'illustre dans certains projets par une recherche de diversité des formes urbaines et une richesse d'ambiances. Un travail est réalisé sur l'orientation des nouvelles constructions pour optimiser la performance énergétique. Pour encourager la créativité et la qualité de conception, le projet architectural peut être choisi avec des formes alternatives de concours, par exemple en associant le public au choix des équipes de maîtrise d'œuvre.

#### **Points de vigilance :**

L'ÉcoQuartier est parfois perçu comme un quartier trop identifiable, c'est-à-dire insuffisamment intégré dans la trame bâtie existante et à la composition urbaine, vécue parfois comme trop homogène.

Des marges d'amélioration existent dans la prise en compte et la valorisation des éléments de patrimoine et de l'identité des lieux, ce qui permettrait d'apporter plus de singularité au projet. Dans ce sens, les projets de revitalisation des centre-bourgs et des cœurs de ville constituent des opportunités à saisir.

### **Engagement 10 : Valoriser le patrimoine local (naturel et bâti), l'histoire et l'identité du site**

#### **Enseignement :**

Plus de la moitié des projets apportent des réponses intéressantes à cet engagement. Les sites qui disposent d'un important patrimoine bâti (historique, industriel ou militaire) ou naturel (grand paysage, zones classées) sont particulièrement concernés.

Les actions mises en œuvre portent sur la réhabilitation du bâti quelle que soit sa taille, son époque ou sa valeur patrimoniale. Des éléments modestes peuvent être conservés et valorisés pour conserver l'histoire du site : puits, portails, lavoirs, corps de ferme...

Les éléments naturels du paysage tels que des alignements d'arbres ou des haies bocagères sont désormais couramment conservés et mis en valeur dans les projets d'ÉcoQuartiers, car ils peuvent témoigner de l'histoire du site au même titre que le bâti réhabilité.

Garder en mémoire l'histoire du site peut aussi passer par les noms donnés au quartier, à ses rues, à ses équipements publics...

Dans les quartiers en rénovation, les ateliers créatifs et culturels avec ses habitants peuvent permettre de collecter des données sur l'histoire du site, d'organiser des événements pour les valoriser et ainsi, de penser le projet avec les habitants qui en ont gardé la mémoire.

#### **Points de vigilance :**

Le bâti contemporain ou neuf est parfois cité comme un élément de patrimoine, ce qui paraît plus complexe à défendre, d'autant que l'engagement n°9 permet de mettre en avant la qualité architecturale du projet.

Cet engagement peut donner lieu à des réponses floues qui font référence à des éléments de tradition, sans plus de précisions.

Les actions avec la population du quartier sont souvent conduites dans les quartiers en rénovation urbaine, et ont très peu d'équivalent en dehors de ce contexte.

Les fouilles archéologiques, quand elles ont eu lieu, sont très peu mentionnées et mises en avant dans les dossiers.

Le lien avec le développement touristique est à approfondir. Rares sont les dossiers qui rattachent le patrimoine de l'ÉcoQuartier à un projet touristique existant ou à développer (lien avec les engagements 3 et 11).

La référence aux trames urbaines qui pré-existaient pourrait être faite plus souvent. Quelques projets en renouvellement urbain le rappellent, en particulier lorsqu'ils ont connu dans leur histoire récente plusieurs métamorphoses. Des projets ont pu ainsi connaître le passage en un temps très court d'une trame maraîchère à la construction de grands ensembles, en passant par le déploiement d'un tissu pavillonnaire dans le courant des années 60.

## Développement territorial

### Engagement 11: Contribuer à un développement économique local, équilibré et solidaire

#### Enseignement :

Les dossiers exemplaires sur cet engagement sont rares. Les réponses se concentrent très souvent sur le maintien de commerces et de services de proximité, créateur d'une économie résidentielle. Des locaux sont mis à disposition en pied d'immeubles situés aux abords d'un axe important ou de la place principale. Les collectivités plus importantes peuvent vouloir développer un projet commercial qui rayonne au-delà du quartier et cherchent ainsi à accueillir de nouvelles activités.

La création de locaux d'activités concerne davantage les centres urbains, où le marché de bureaux est actif, où des pépinières d'entreprises innovantes sont créées et où des équipements publics générateurs d'emploi sont implantés (hôpitaux, écoles et universités, administrations).

Les ÉcoQuartiers en milieu rural tirent parti de leurs ressources locales et de leur proximité avec des porteurs de projet ancrés sur le territoire pour développer des projets autour du tourisme, des circuits courts de l'alimentation et de l'énergie, ou encore de l'économie sociale et solidaire.

Les ÉcoQuartiers soutiennent l'activité des entreprises locales du BTP et les savoir-faire du territoire, en lançant des chantiers pilotes et en allotissant les marchés. Le soutien à l'économie sociale et solidaire passe le plus souvent par des clauses d'insertion dans les marchés portant sur les espaces verts, les VRD et les bâtiments.

Des projets d'ÉcoQuartier peuvent aller au-delà des solutions utilisées habituellement dans les marchés d'aménagement et de construction publique en organisant des formations qualifiantes sur d'autres activités telles que les métiers de bouche, le numérique, la communication, les services à la personne, la production maraîchère...

#### Points de vigilance :

L'insertion par l'emploi se limite souvent aux marchés d'espaces verts et de VRD.

Les projets d'extension urbaine intègrent plus rarement le développement commercial de proximité.

Les mesures prises plus globalement par la collectivité en faveur du développement des entreprises locales pourraient être explicitées dans les dossiers.

Le développement d'une activité productive (artisanat, petite production) est généralement en retrait par rapport à l'accueil d'une économie résidentielle autour des commerces et services de proximité.

Enfin, des démarches de marketing territorial mériteraient d'être lancées ou renforcées, en particulier lorsqu'un territoire souffre d'une image négative. L'accueil d'activités innovantes peut contribuer à donner une image renouvelée.

## **Engagement 12 : Favoriser la diversité des fonctions dans l'optique d'un territoire des courtes distances**

### **Enseignement :**

Les réponses à cet engagement sont d'une qualité hétérogène. L'accès à des commerces et des services de proximité dépend fortement du positionnement du projet par rapport à des centres urbains

L'engagement pour le développement de l'économie locale concourt en partie à l'atteinte de cet objectif de diversité de fonctions, en particulier par la création ou le maintien de commerces de proximité.

Au-delà de la question de l'emploi, les projets d'ÉcoQuartiers prévoient des espaces pour accueillir la vie associative et visent la création de centralités où peut se développer la vie de quartier (équipements sportifs et culturels, création de marchés).

### **Points de vigilance :**

Mis à part la création d'une offre de locaux d'activités pour accueillir des fonctions diversifiées, il est peu fait mention de la manière dont ces espaces vont être animés par la suite.

Les réflexions sur l'adéquation entre les activités développées et le profil des futurs habitants (notamment socio-économique) sont souvent absentes.

## **Engagement 13 : optimiser la consommation des ressources et des matériaux et développer des filières locales et circuits courts**

### **Enseignement :**

Les meilleurs dossiers sont ceux qui répondent sur les trois notions de cet engagement : économie de matériaux et des ressources, ressources locales, développement des filières locales.

Les porteurs de projets répondent à l'objectif d'économie de ressources par l'emploi de matériaux de construction biosourcés ou recyclés. Un axe de travail porte aussi sur la réutilisation des matériaux présents sur le site et produits par le chantier : les matériaux de démolition et les produits des terrassements notamment.

Le recours à des ressources locales est mentionné là encore pour les matériaux de construction, mais aussi pour l'énergie de chauffage (bois par exemple).

Le développement de filières locales est surtout considéré sous l'angle de l'alimentation en privilégiant la production de proximité par la préservation de l'agriculture locale, la mise à disposition de jardins partagés et la distribution en circuits courts (AMAP, paniers paysans, points de vente directe). Ces actions peuvent s'accompagner d'une sensibilisation à l'alimentation de qualité par des ateliers de cuisine ou l'approvisionnement des cantines collectives en produits issus de l'agriculture biologique.

### **Points de vigilance :**

La notion de ressource foncière n'est pas abordée en tant que consommation d'une ressource naturelle (notion littérale d'empreinte environnementale).

Le recours à des matériaux locaux et à faible impact environnemental reste marginal sur les projets. Une approche globale de l'impact du projet sur l'environnement reste à promouvoir en adoptant une approche qui limite l'impact du projet sur l'ensemble de son cycle de vie : fabrication des matériaux, réalisation, fonctionnement et fin de vie du quartier.

Alors que le bois est souvent cité comme la ressource locale et à faible empreinte environnementale qui a été utilisée, il n'est quasiment pas fait référence à d'autres types de matériaux produits localement, biosourcés ou issus de filières de recyclage.

Enfin, même si de plus en plus de projets intègrent des actions en faveur d'une alimentation produite localement, il subsiste un doute sur la part réelle concernée sur l'ensemble de la consommation alimentaire du quartier.

### **Engagement 14 : privilégier les mobilités douces et le transport collectif pour réduire la dépendance à l'automobile**

#### **Enseignement :**

Une attention est portée à l'aménagement des cheminements piétons et vélos pour les rendre lisibles et sécurisés afin d'encourager leur usage. A contrario, les voiries automobiles ont des profils restreints pour limiter les vitesses de circulation. Des « zones de rencontre » et « des zones 30 » sont créées pour faciliter les modes actifs.

Les projets d'ÉcoQuartiers profitent en général des infrastructures existantes en particulier dans les agglomérations. Ils peuvent amener à prolonger des lignes de transports collectifs existants et à créer de nouveaux arrêts.

Pour réduire les déplacements liés au ramassage des déchets dans le quartier, il est désormais couramment recouru à des points d'apport volontaire, voire dans de plus rares cas, au ramassage des ordures par réseau pneumatique.

#### **Points de vigilance :**

Il n'est pas toujours fait référence à la stratégie globale de la collectivité en matière de déplacement (moins de la moitié des dossiers).

La question de l'accessibilité des espaces publics et de la voirie aux personnes à mobilité réduite est abordée par très peu de projets. La lisibilité de la voirie et la qualité de la signalétique ne font pas l'objet de démarche spécifique.

La réflexion sur les nuisances dues au trafic créé par les services urbains n'est pas menée globalement. Elle peut être évoquée quand des solutions alternatives sont recherchées pour le ramassage des déchets.

### **Engagement 15 : favoriser la transition numérique en facilitant le déploiement des réseaux et des services innovants**

#### **Enseignement :**

Réseaux : la fibre optique est désormais couramment déployée. A défaut, ce sont des fourreaux d'attente qui sont installés.

Services : les ÉcoQuartiers sont le lieu d'innovation en matière de services numériques autour de l'emploi (espaces de coworking), de commerces et de services de proximité, voire un vecteur d'insertion.

**Points de vigilance :**

La promotion et la formation aux usages du numérique sont relativement peu abordées dans les dossiers de candidature.

## **Environnement et climat**

### **Engagement 16 : Produire un urbanisme permettant d'anticiper et de s'adapter aux changements climatiques et aux risques**

#### **Enseignement :**

Un tiers des dossiers doit traiter des situations de risques, parmi lesquelles le risque inondation est le plus cité. La gestion des eaux pluviales est alors une composante essentielle du projet, qui vise à limiter l'augmentation du risque en aval.

L'adaptation au changement climatique est traitée plus partiellement. Quelques dispositifs techniques sont cités pour préserver un confort d'ambiance intérieure et extérieure suffisant au cours de l'été, malgré des augmentations de température à venir plus longues et plus fréquentes. Ils concernent le confort à l'intérieur des bâtiments et les espaces publics sur lesquels une plus grande place peut être accordée au végétal et à l'eau.

#### **Points de vigilance :**

L'aggravation des risques avec le changement climatique est peu abordée.

Dans les constructions et les rénovations de bâtiment, les réflexions sur le confort bioclimatique des constructions pourraient être encore améliorées en recherchant davantage le recours à des solutions architecturales passives (logements traversants, occultations, matériaux à inertie thermique). La conception du bâtiment pourrait prendre en compte l'allongement des périodes de canicule et son implication sur l'architecture des bâtiments et les matériaux employés.

Les espèces végétales plantées sur l'opération pourraient être affectées par les effets du changement climatique.

### **Engagement 17 : viser la sobriété énergétique et la diversification des sources d'énergie au profit des énergies renouvelables et de récupération**

#### **Enseignement :**

Dans les ÉcoQuartiers, les constructions neuves et les bâtiments rénovés ont des performances énergétiques qui vont très souvent au-delà de ce qu'impose la réglementation thermique. Ces meilleures performances peuvent être demandées par le Plan Climat Territorial ou un référentiel de la collectivité locale.

En matière d'énergie renouvelable, le chauffage au bois est utilisé dans un nombre important de projets. Dans les zones urbaines, ce sont les réseaux de chaleur qui sont le plus souvent cités comme le moyen principal de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire. Par ailleurs, les équipements solaires thermiques sont utilisés pour couvrir une part significative des besoins d'eau chaude sanitaire sur certains projets. D'autres font le choix de recourir à une production locale d'électricité photovoltaïque.

#### **Points de vigilance :**

Les approches de sobriété énergétique sont la plupart du temps restreintes aux usages ciblés par la réglementation : chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage, ventilation, refroidissement (pour les bâtiments tertiaires qui sont climatisés). Les autres consommations d'énergie deviennent désormais significatives dans les bâtiments les plus performants.

Concernant l'énergie grise, il apparaît que le calcul de l'impact environnemental sur l'ensemble du cycle de vie est encore peu utilisé. Il s'agit de privilégier également les architectures et les matériaux dont la fabrication, le transport, puis le réemploi ou la fin de vie nécessitent peu d'énergie.

Pour ce qui est de l'énergie renouvelable, les quantités d'énergie produite sont pour l'instant loin de couvrir l'intégralité des besoins en énergie du quartier.

Enfin, le suivi de la consommation d'énergie par les habitants et les usagers reste encore à ce jour un axe de travail à renforcer : les dispositifs de mesure ou encore les conseils dispensés par des associations de sensibilisation sont des leviers à davantage mobiliser pour une utilisation et une gestion des bâtiments sobres en énergie. Atteindre une réelle sobriété énergétique passe par une réflexion et un travail sur les usages, car l'approche technique ne peut pas suffire à elle seule.

### **Engagement 18: limiter la production de déchets, développer et consolider des filières de valorisation et de recyclage**

#### **Enseignement :**

Cet engagement est systématiquement traité par les porteurs de projet. Les dossiers exemplaires, combinant la prévention, la valorisation et la sensibilisation sont encore peu nombreux.

La prévention qui consiste à réduire la production de déchets à la source passe le plus souvent par la mise à disposition de composteurs individuels ou collectifs.

Par ailleurs, la valorisation consiste tout d'abord à réutiliser les matériaux issus des chantiers de démolition et de terrassement (en particulier en renouvellement urbain), puis par la suite, de faciliter le tri sélectif des déchets ménagers. Sur ce deuxième point, des actions de sensibilisation sont couramment menées : ateliers de tri, familles témoins pour montrer que c'est possible, distribution de sacs différenciés... Une conception adaptée des points d'apport volontaire, ainsi que l'aménagement d'espaces dédiés au tri dans les logements donnent la possibilité de mieux répondre à cet objectif.

Le projet d'ÉcoQuartier s'insère parfois dans une filière locale de valorisation des déchets, en particulier pour produire de l'énergie (chaufferie bois à partir de co-produits de l'industrie forestière, biogaz provenant de STEP ou méthanisation à partir de déchets verts).

Enfin, la production de déchets peut être mesurée afin de sensibiliser les habitants en continu pour les inciter à moins produire et à davantage trier.

#### **Points de vigilance :**

Les ÉcoQuartiers innent et expérimentent largement pour répondre à cet engagement, mais les meilleures pratiques peinent à se diffuser. Par exemple, dans le domaine de la prévention de la production des déchets, les actions visant la sensibilisation à la réduction des déchets d'emballage ou le choix de systèmes constructifs faiblement producteurs de déchets de chantier tels que les structures préfabriquées mériteraient d'être davantage mises en œuvre dans les ÉcoQuartiers.

Ce point de vigilance est aussi applicable sur la question du tri, de la valorisation des déchets et de l'évaluation.

Sur une question plus spécifique, les projets ne portent quasi jamais sur la taille et le type des véhicules de collecte, hormis dans un cas contraint de centre ancien.

### **Engagement 19 : préserver la ressource en eau et en assurer une gestion qualitative et économe**

#### **Enseignement :**

Les équipements économes se sont généralisés dans les nouveaux logements.

Un diagnostic du site est couramment réalisé pour tenir compte de la nature du sol dans la réalisation du plan masse.

L'enjeu que constitue le rejet d'eaux pluviales pour l'assainissement est généralement intégré par les porteurs de projet : pollution, volume, traitement.

La récupération d'eau de pluie devient une constante et son usage s'est diversifié : sanitaires municipaux, jardins partagés, nettoyage de voirie ou de locaux collectifs tels que des toilettes publiques ou des locaux poubelles... Le paillage et la sélection d'espèces végétales locales permettent aussi de réduire les besoins d'arrosage.

Les actions de sensibilisation sont également très répandues : livret d'accueil, kit économe, signalétique, réunion de sensibilisation...

Les ouvrages hydrauliques font partie intégrantes du paysage de l'ÉcoQuartier : noues, fossés, bassins paysagers filtrants, zones de prairies submersible en cas d'inondation, cours d'eau réhabilités...

La diminution des débits de fuite par le stockage, la régulation et infiltration à la parcelle est devenue une solution courante.

#### **Points de vigilance :**

Les études portant sur les eaux pluviales pourraient être complétées pour prendre en compte la faune et la flore, les milieux aquatiques et les paysages.

La réutilisation des eaux pluviales est très peu mise en place à l'intérieur des logements privés.

La multi-fonctionnalité possible des ouvrages hydrauliques pourrait être davantage explorée. Des retours d'expérience sont à réaliser sur le développement de la faune et de la flore dans ces espaces en milieu urbain.

Les consommations d'eau sont peu suivies par des dispositifs de mesure.

### **Engagement 20 : préserver et valoriser la biodiversité, les sols et les milieux naturels**

#### **Enseignement :**

Les projets d'ÉcoQuartiers mettent en avant la préservation des milieux présentant une biodiversité intéressante : principalement des arbres en milieu urbain, ainsi que des zones humides et des haies bocagères en milieu rural.

Trois quarts des projets visent à établir des trames vertes. Il s'agit plus souvent de voies de cheminement doux, de noues et d'alignements d'arbres.

Les ÉcoQuartiers prévoient souvent des espaces de nature : parcs structurants ou espaces verts. Deux tiers des projets envisagent une gestion différenciée. La question des pesticides n'est pas toujours abordée, même si la tendance est à la baisse.

Le choix des espèces végétales doit répondre aussi à plusieurs enjeux : choix d'espèces locales, facilité de gestion (besoin en eau limité, robustesse), diversité, espèce non invasive et non allergène.

#### **Points de vigilance :**

Les ÉcoQuartiers ont peu recours à des écologues lors de la conception. La connaissance précise des enjeux se limite à des projets importants ou à proximité de zones naturelles à fort enjeu.

Les trames vertes sont souvent plus paysagères que fonctionnelles. Les modalités de prise en compte de la biodiversité dans les grands parcs sont à renforcer.

Les solutions associant la biodiversité au bâti sont encore peu développées.

Peu de dossiers s'intéressent à la sensibilisation des gestionnaires des espaces verts privés.

# Enseignements tirés des projets étape 4

## Axe 1 : Évaluation de l'atteinte des objectifs prioritaires

L'axe 1 du dossier de candidature a été ajouté en 2018 pour répondre à une suggestion des experts. Cette nouvelle partie du dossier de candidature doit permettre au porteur de projet d'une part, de rappeler les objectifs initiaux de son projet et d'autre part, de présenter l'essentiel de l'évaluation qu'il a conduite.

En 2017 et 2018, les méthodes d'évaluation présentées par les candidats étaient très variées, depuis des méthodes formalisées et structurées à une évaluation plus informelle par les élus sur la base de leur relation quotidienne avec les habitants et les acteurs du projet.

Au-delà des questions de méthodologie, les 6 premières opérations labellisées présentaient un bon niveau de satisfaction de la part des habitants et des gestionnaires. Néanmoins, l'effectivité de la démarche d'évaluation et d'amélioration continue conditionne en grande partie la décision prise par la Commission régionale ÉcoQuartier.

Par ailleurs, les experts s'intéressent aussi à la prise en compte des recommandations émises au moment de l'étape 3 du label. C'est un des indicateurs sur la capacité à intégrer les retours d'expérience dans le projet d'aménagement.

## Axe 2 : Écouter le retour des habitants et des usagers et répondre aux attentes exprimées

Premiers retours :

La manière d'associer les habitants pour évaluer l'opération est à chaque fois spécifique à l'ÉcoQuartier. Une collectivité a par exemple mis en place des dispositifs d'écoute des habitants qui couvrent l'ensemble de la ville. Il s'agit dans ce cas précis d'applications numériques : « Tell my city » pour signaler un problème de gestion urbaine (stationnement gênant, dégradations) ou Iris pour les démarches en mairie (accueil des nouveaux arrivants). Le conseil de quartier est ensuite un lieu de synthèse et de débats plus qualitatifs, dont le périmètre dépasse l'ÉcoQuartier.

Les projets ANRU labellisés proposent également une dynamique d'écoute et de médiation qui a été initiée dès les débuts des projets, en s'appuyant sur le contexte de la politique de la ville. Pour l'un des projets, la gestion urbaine de proximité avec l'appui des agents de développement local (ADL) permet d'assurer un dialogue avec les habitants et une gestion du quartier au quotidien, notamment par l'organisation de diagnostics en marchant et d'ateliers avec des habitants et associations d'habitants. Sur un autre projet, des enquêtes ont été reconduites durant plusieurs années, ce qui a permis de rendre compte du changement d'image qui s'est opéré au fil du temps. Cette action fait partie dans ce cas d'une démarche plus large de gestion urbaine de

proximité, qui tend à se généraliser dans les opérations de rénovation urbaine. Un autre levier d'action a été de recourir aux ressources de l'école de la rénovation urbaine en proposant à une dizaine d'habitants de participer à des formations en vue de la co-construction de projets. L'objectif est aussi d'améliorer le fonctionnement des conseils de quartier et de promouvoir une culture de la co-construction au quotidien.

L'évaluation peut également permettre de révéler des dysfonctionnements difficilement décelables autrement. Les équipements de chauffage d'une des copropriétés privées présentaient des dysfonctionnements récurrents. L'évaluation a permis de mettre en exergue le problème, et de mobiliser la collectivité en vue de sa résolution.

#### **Points de vigilance :**

Peu d'opérations ont mis en place un dispositif d'évaluation formalisé sur plusieurs années, alors qu'il s'agit d'un des engagements de la charte ÉcoQuartier (engagement n°5).

### **Axe 3 : Écouter le retour des gestionnaires et mettre en œuvre des actions d'amélioration**

#### **Premiers retours :**

L'évaluation de l'ÉcoQuartier en lien avec les gestionnaires de services urbains permet de connaître les différences qu'ils observent avec d'autres quartiers. Plusieurs services urbains (espaces verts, déchets, transport) sont souvent gérés par des intervenants qui couvrent plusieurs quartiers.

Les gestionnaires, à partir de leur pratique quotidienne, sont capables d'expliquer en quoi les dispositifs expérimentés sur l'ÉcoQuartier fonctionnent. Par exemple, la fonctionnalité des noues et d'un bassin de rétention a pu être testée suite à une inondation hivernale relativement récente. Le service des espaces verts est aussi capable d'observer qualitativement les baisses de besoins en eau de la végétation.

Les bailleurs sont des acteurs importants de cet axe de labellisation. Ils ont une vision d'ensemble sur la qualité de vie et de fonctionnement des immeubles qu'ils gèrent. Ils sont en mesure de fournir des indicateurs, par exemple sur le taux de vacance et de rotation de leur parc de logements.

Ponctuellement, des actions très intéressantes ont pu être mises en lumière dans cette quatrième étape de labellisation. Sur l'un des deux projets ANRU, l'ouverture d'une école de gardiens d'immeuble a par exemple été mentionnée. L'ambition est qu'ils puissent devenir des piliers du dispositif de gestion urbaine de proximité.

#### **Points de vigilance :**

Les retours sont essentiellement qualitatifs. Certains objectifs, en particulier en matière de services urbains, seraient plus finement suivis avec des indicateurs chiffrés : consommation d'eau sur les espaces verts, consommation d'énergie des logements et des équipements publics, volume de déchets produits à l'échelle du quartier...

## **Axe 4 : Effet levier de l'ÉcoQuartier sur le territoire et les projets d'aménagement**

Premiers retours :

Les effets présentés par les collectivités sont multiples : nouveaux projets d'ÉcoQuartiers, lancement d'une démarche d'« ÉcoPLU », déploiement de solutions de transport en commun en site propre testées sur l'ÉcoQuartier...

L'effet levier peut porter sur des dispositifs particuliers bien ciblés. Sur l'un des projets, le système de collecte pneumatique des déchets expérimenté à l'échelle de l'ÉcoQuartier apporte une entière satisfaction, ce qui va permettre son extension à des quartiers avoisinants.

Les ÉcoQuartiers témoignent même d'un rayonnement à l'international en particulier pour le projet labellisé en outre-mer. Les solutions trouvées dans un contexte climatique très spécifique intéressent des régions et des pays situés dans des contextes similaires. Ces opérations peuvent aussi être valorisées par le biais de travaux de recherche ou de travaux d'étudiants.

Point de vigilance :

La mise en place tardive des démarches d'amélioration continue peut conduire à ne pas réussir à répondre à tous les engagements de la charte ÉcoQuartier et de surcroît à perdre des retours d'expérience qui seraient profitables dans de nouveaux projets.

# L'expertise sur la plateforme ÉcoQuartier

## La création d'un compte « expert »

Si vous êtes expert ÉcoQuartier pour la première fois, il vous faudra commencer par créer un compte sur la plateforme ÉcoQuartier. Cet accès vous permettra d'accéder aux dossiers de candidature des projets, de rédiger votre expertise en ligne et enfin, pour l'expert coordonnateur, de déposer le support de présentation de la synthèse d'expertise projeté en commission régionale.

Pour en savoir plus :

<http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/authentification/connexion/>

Un curriculum vitae vous sera demandé. Une fois votre compte créé, vous pourrez consulter tous les rapports d'expertise des projets que vous avez expertisés depuis 2017, date de lancement de la nouvelle plateforme ÉcoQuartier.

Vous pouvez mettre à jour votre curriculum vitae à tout moment. Pour vérifier que votre CV est bien à jour après dépôt d'une nouvelle version, il vous faudra purger le cache de votre navigateur (Ctrl + F5).

Pour les utilisateurs ayant déjà un compte de « gestionnaire territorial » ou d'« observateur », vous n'avez pas besoin de créer un compte d'expert. Votre compte vous apportera les fonctionnalités nécessaires à la réalisation d'une expertise. En cas de difficulté, vous pouvez le signaler via le formulaire de contact du site :

<http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/nous-contacter/>

## La candidature des experts

Chaque année, les experts inscrits sur la plateforme ÉcoQuartier sont informés de l'ouverture de la nouvelle campagne de labellisation ÉcoQuartier dans le courant du premier trimestre de l'année civile. Vous pourrez alors renouveler votre candidature pour les expertises à venir. Cette année, les experts étaient invités à activer leur candidature jusqu'au 15 avril 2019.

L'activation de votre compte d'expert se fait en suivant les 4 étapes ci-après :

1. se connecter sur la plateforme ÉcoQuartier avec vos identifiants : <http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/authentification/connexion/>
2. cliquer sur votre nom en haut à droite pour accéder à la page « Mon compte »
3. cliquer sur « Candidater comme expert pour 2020 » en bas à droite
4. lire et accepter la charte des experts ÉcoQuartier.

Une fois votre compte activé, votre candidature est bien enregistrée. Entre le 15 et le 30 septembre 2020, vous serez contacté par le correspondant Ville durable de la région ou du département en fonction du nombre et de la localisation des projets candidats.

## L'accès au dossier du porteur de projet

Une fois que vous êtes informé du projet que vous expertiserez, vous pouvez accéder à toutes les informations relatives au projet en passant par le moteur de recherche tel qu'il se présente ci-après :

The screenshot shows the 'Mon espace > Opérations' section of the EcoQuartier website. It features a navigation bar with '20 engagements', 'Le label', 'Le club', 'Formation', 'Documentation', and 'Mon espace'. Below the navigation, there are tabs for 'Mes expertises', 'Toutes les opérations', and 'Opérations archivées'. A search filter section includes dropdown menus for 'Tous types', 'Toutes régions', 'Toutes étapes', and 'Année de labellisation', along with a 'Recherche textuelle' input, 'Mots clef', 'Catégories', and a 'Candidat au label 2019' checkbox. A 'Filtrer' button is also present. Below the filters, there are 'Carte' and 'Liste' buttons. The main content is a table with the following data:

Nom	Commune	Création	Étape
LOTISSEMENT COMMUNAL ECOQUARTIER DE CARLA	Biars-sur-Cère	11/04/2019	■■■■
NPNRU Bois d'Olives	Saint-Pierre	09/04/2019	■■■■
5Ponts, village solidaire	Nantes	08/04/2019	■■■■
Castelnouvel	Léguevin	05/04/2019	■■■■
zac Champ Prieur	Semoy	03/04/2019	■■■■
ZAC GAGARINE Truillot	Ivry-sur-Seine	01/04/2019	■■■■
Le Soleil, quartier en renouvellement urbain	Saint-Étienne	27/03/2019	■■■■
Tarentaize-Beaubrun-Couriot, quartier en...	Saint-Étienne	26/03/2019	■■■■
Appartementaire Montjean Est	Durigney	25/02/2019	■■■■

Une fois affecté informatiquement sur le projet (d'ici fin septembre), son nom apparaîtra dans la partie « mes expertises ».

Par ailleurs, vous trouverez la note de contexte territorial dans le tableau de bord du projet (voir illustration ci-après). Si elle n'est pas encore consultable, vous pouvez vous adresser directement au correspondant Ville durable du département dans lequel se trouve le projet.

The screenshot shows the 'Expertise 2019' interface. It displays the title 'Expertise 2019' and the status 'Expertise en cours: Note de contexte territorial déposée'. Under the 'Documents' section, there is a document titled 'Note de contexte territorial' with an 'odt' icon and a download icon. The 'L'équipe d'expertise' section lists three roles: 'Correspondant Ville Durable' (Thomas), 'Expert coordonnateur' (Aurore), and 'Expert externe' (Jerome). A blue 'Expertiser' button is located at the bottom right.

Les principales informations relatives au projet d'ÉcoQuartier sont accessibles dans la fiche opération :

**Pech des Possibles** Photo du terrain

*Référentiel applicable : Rural*

Date de création : **12/02/2018**

Type de projet : **Renouvellement - Reconversion friche**

Commune principale : **Luc-sur-Aude**

Contexte urbain : **Périphérie**

Depuis 2014-2015, la mairie de Luc-sur-Aude a entamé une réflexion concernant l'aménagement du terrain « Les Coutieux », au Nord du village, lotissement inachevé tombé en désuétude depuis 2007, suite à la faillite du promoteur immobilier. Ce contexte foncier particulier a laissé sur cet espace 3 maisons construites (murs et toit) et une dalle prévue pour une quatrième maison. Depuis aucune proposition viable n'a pu être mise en oeuvre pour résoudre la situation matérielle dommageable de l'aménagement de ces parcelles (maisons à l'abandon). Ainsi, la commune s'est rapprochée de l'établissement public foncier régional (EPF Languedoc-Roussillon) pour un portage foncier du terrain qui s'est conventionné le 30 novembre 2015. Le terrain a été acheté par l'EPF-R à 50 000 €, la commune à 8 ans pour rembourser ce portage.

La commune a engagé les démarches et rédigé un cahier des charges du projet d'aménagement des "Coutieux" pour développer un projet d'habitat participatif en 2015. ...

[\[+\] Afficher plus](#)

[Télécharger](#) [Fiche opération](#) [Fiche publique](#)

Le cœur du dossier de candidature à l'étape 2 ou à l'étape 3 se trouve dans l'encart comprenant les réponses du porteur de projet aux 20 engagements du référentiel ÉcoQuartier :

**Les 20 engagements de la charte ÉcoQuartier** [Document explicatif](#)

Démarche et processus	Engagement 1	Cadre de vie et usages	Engagement 6	Développement territorial	Engagement 11	Environnement et climat	Engagement 16
	Engagement 2		Engagement 7		Engagement 12		Engagement 17
	Engagement 3		Engagement 8		Engagement 13		Engagement 18
	Engagement 4		Engagement 9		Engagement 14		Engagement 19
	Engagement 5		Engagement 10		Engagement 15		Engagement 20

20/20 engagements [Imprimer les Engagements](#)

A l'étape 4, le dossier de candidature est présenté dans un encart dédié :

### Les 4 axes d'évaluation pour un ÉcoQuartier confirmé

[Document explicatif](#)

*Le dossier de candidature à l'étape 4 du label ÉcoQuartier comprend cinq parties à renseigner, dont une partie introductive. Au préalable, il vous est demandé de mettre à jour les informations du projet, en particulier la fiche d'identité.*

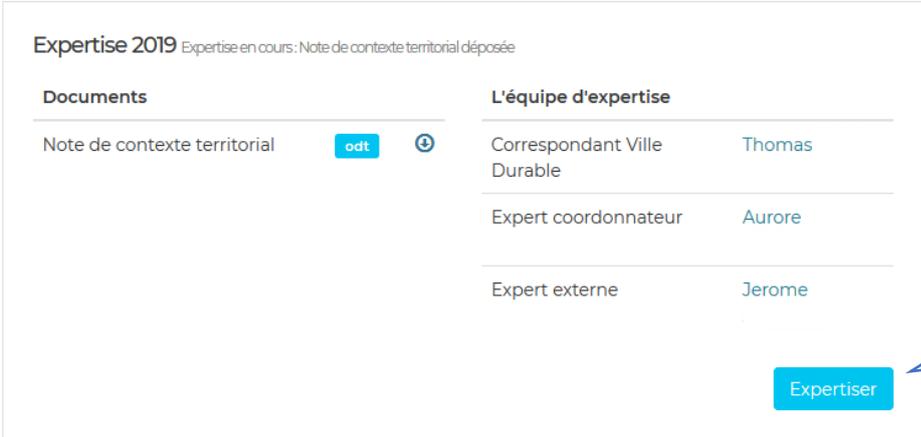
<b>Introduction</b>	<b>Axe 1</b>	<b>Axe 2</b>	<b>Axe 3</b>	<b>Axe 4</b>
Vie de l'ÉcoQuartier - les faits marquants	Évaluation des objectifs prioritaires du projet	Retour des habitants et des usagers	Retour des gestionnaires du quartier	Effet levier de l'ÉcoQuartier

[Imprimer les Axes d'évaluation](#)

## Le module d'expertise

Le rapport d'expertise est à rédiger dans le module d'expertise accessible en cliquant sur « expertiser » dans le tableau de bord du projet. Cette fonctionnalité vous sera accessible à partir de fin juin, uniquement pour le projet sur lequel vous êtes missionné comme expert. Toutes les informations saisies par le porteur de projet restent néanmoins consultables à partir du moment où vous êtes connecté (cf. paragraphe 4.3).

**Il est recommandé de rédiger votre expertise au préalable dans un document de traitement de texte.** La rédaction en ligne, sans document préparatoire, présente un risque de perte d'information, car la plateforme n'enregistre pas automatiquement les saisies.



The screenshot shows the 'Expertise 2019' interface. At the top, it says 'Expertise en cours: Note de contexte territorial déposée'. Below this, there are two main sections: 'Documents' and 'L'équipe d'expertise'. In the 'Documents' section, there is one document titled 'Note de contexte territorial' with a blue 'odt' icon and a lock icon. In the 'L'équipe d'expertise' section, there is a table with three rows: 'Correspondant Ville Durable' with 'Thomas', 'Expert coordonnateur' with 'Aurore', and 'Expert externe' with 'Jerome'. At the bottom right of the interface is a blue button labeled 'Expertiser'. A speech bubble points to this button with the text: 'Je clique sur Expertiser pour accéder au module d'expertise.'

Dans le module d'expertise, vous renseignez votre expertise personnelle dans l'onglet identifié par vos initiales.

Les informations obligatoires à renseigner sont :

- o votre analyse de l'opération par dimension,
- o les points forts et points de vigilance du projet par dimension (**nouveauté 2019**).

L'expertise de l'opération permet à l'expert de développer l'ensemble des aspects du projet qu'il aura pu analyser. Vous vous appuyez sur le dossier de candidature, la note de contexte territoriale, la visite de terrain et l'échange avec les acteurs du projet.

Les points forts et les points de vigilance sont des éléments plus synthétiques destinés à préparer la synthèse d'expertise réalisée par l'expert coordonnateur et présentée en commission régionale. Un champ de saisie d'un texte libre par dimension reste disponible, mais n'est pas obligatoirement rempli (**nouveauté 2019**). L'expert coordonnateur, en plus de son expertise personnelle par dimension, renseigne l'onglet intitulé « Synthèse par dimension » à partir des points de forts et des points de vigilance identifiés par chaque expert. Pour finaliser, l'expert met à jour l'onglet intitulé « présentation en CR ». Cet onglet comporte les principales informations sur le contexte de l'opération, le diaporama présenté en commission régionale, ainsi que les 3 ou 4 points à retenir du projet (« ce que l'on retient du projet »).

Ce dernier encart permet de faire ressortir les qualités majeures du projet à valoriser au niveau national ou local, dans les communiqués de presse et lors de la remise des labels.

The screenshot shows a web interface for an expert review process. At the top, there are navigation tabs: "Expertise AC (coordonnateur)", "Expertise JA", "Synthèse par dimension", and "Présentation en CR". Below this, it indicates "Expertise en cours : Note de contexte territorial déposée" and has an "Imprimer" button. A horizontal bar contains four main dimensions: "Démarche et processus" (highlighted in blue), "Cadre de vie et usages" (orange), "Développement territorial" (red), and "Environnement et climat" (green). Below these are 20 numbered tabs (1-20) corresponding to the dimensions. The main content area is titled "Expertise de la dimension Démarche et processus". It includes a contextual help text box, an "Avis de l'expert" section with a "Avez-vous effectué la visite de terrain ?" question (radio buttons for "Oui" and "Non"), and a "Votre avis (à titre consultatif) sur l'opération" dropdown menu. Below this are four tabs: "Points forts / Points de vigilance", "Expertise de la dimension", "Questions pour la CR", and "Documents". The "Points forts / Points de vigilance" tab shows a list of points with dates and icons. The "Questions pour la CR" tab shows a question: "Manque une étude géologique".

**Je clique sur la dimension pour renseigner mon expertise personnelle de la dimension (obligatoire)**

**Je peux consulter la réponse du porteur de projet par engagement et faire des annotations. (en option)**

**Pour chaque dimension, j'ajoute des points forts et des points de vigilance (obligatoire)**

**Pour chaque dimension, je rédige mon analyse de l'opération (obligatoire)**

**Je peux déposer des photographies prises lors de la visite sur site (recommandé) ou des documents transmis par le porteur de projet.**

**En vue de la commission régionale, je peux préparer des questions à adresser au porteur de projet (recommandé).**

## La saisie des points forts et des points de vigilance

Cet onglet permet à la fois de préparer la présentation en commission régionale et la capitalisation nationale des enseignements en fin d'année. Vous avez la possibilité d'associer des tags à chacun des points forts du projet. Ce référencement permettra de faciliter la recherche des projets exemplaires ou innovants sur les différents engagements du référentiel. L'association de tags contribuera à illustrer le référentiel au fil des campagnes de labellisation.

Points forts / Points de vigilance

Expertise de la dimension

Questions pour la CR

Points forts + Ajouter un point fort

Points de vigilance + Ajouter un point de vigilance

Mobilisation citoyenne 29/05/2019

Etudes et diag juste et complet 29/05/2019

Etudes et diagnostics de qualité 29/05/2019

Manque une étude géologique 29/05/2019

J'ajoute au moins un point fort ou un point de vigilance par dimension (obligatoire)

Il est possible de modifier l'intitulé du point fort, le supprimer ou le changer de position.

Éditer un point fort sur la dimension Démarche et processus

Titre du point fort \*

Des méthodes de participation variées dès la phase de diagnostic

Texte du point fort \* (Max. 800 caractères)

Des méthodes participatives (ateliers, questionnaire habitants, rencontres dans le bar associatif La Cambuse) pour identifier les enjeux territoriaux du bourg : limiter la consommation des terres agricoles, favoriser la mixité sociale et développement économie locale.

Innovant  Exemplaire

Tags Remplir automatiquement

ateliers tiers-lieu co-construction

Annuler Enregistrer

A l'étape 2 et 3, les mots-clés sont sélectionnés dans une liste prédéfinie. Ils peuvent être détectés dans le texte que j'ai saisi si je clique sur « remplir automatiquement ». Je peux également les sélectionner dans la liste déroulante. Je peux supprimer les mots-clés détectés automatiquement, si besoin, en cliquant sur la croix.

La liste des mots-clés a été construite à partir des expertises réalisées les années précédentes. Elle pourra être mise à jour entre chaque campagne de labellisation.

La liste complète des mots-clés 2020 est consultable [ici](#).

## La synthèse d'expertise

La synthèse par dimension est renseignée par l'expert coordonnateur. L'objectif est d'harmoniser les points forts et les points de vigilance du projet. La saisie d'une synthèse d'expertise est optionnelle. La synthèse d'expertise et la présentation en commission régionale seront communiquées au porteur de projet après la remise des labels.

Expertise AC (coordonnateur)   Expertise JA   **Synthèse par dimension**   Présentation en CR

Le point fort a bien été copié sur la synthèse. ✕

Expertise en cours : Note de contexte territorial déposée Imprimer

Démarche et processus   Cadre de vie et usages   Développement territorial   Environnement et climat

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20

**i** Texte d'aide contextuelle à définir pour l'onglet de saisie de synthèse par dimension.

---

Points forts / Points de vigilance   **Expertise de la dimension**   Questions pour la CR

**Points forts** +Ajouter un point fort   **Points de vigilance** +Ajouter un point de vigilance

Mobilisation citoyenne   29/05/2019 ✎ 🗑 +

Des méthodes de participation variées dès la phase de diagnostic   29/05/2019 ✎ 🗑 +

Etudes et diagnostics de qualité   29/05/2019 ✎ 🗑 +

Manque une étude géologique   29/05/2019 ✎ 🗑

---

**Expert 1**

Etudes et diag   29/05/2019 ↑

Etudes et diagnostics de qualité   29/05/2019 ↑

Des méthodes de participation variées dès la phase de diagnostic   05/06/2019 ↑

**Expert 2**

Aucun point fort n'a été saisi par **expert 2**

Aucun point de vigilance n'a été saisi par **expert 2**

De même que pour l'expertise personnelle, je navigue entre les dimensions en cliquant sur ces intitulés de dimension.

Les points forts et les points de vigilance des deux expertises personnelles peuvent être récupérés en cliquant sur la flèche verte ou jaune.







**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

